

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/1737

15 juin 2004

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

**NOTE VERBALE DATÉE DU 4 JUIN 2004, ADRESSÉE AU SECRÉTARIAT DE
LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT PAR LA MISSION PERMANENTE
DE LA RÉPUBLIQUE DE POLOGNE, TRANSMETTANT LE TEXTE DE LA
DÉCLARATION FAITE PAR LE PRÉSIDENT DE LA RÉUNION MARQUANT
LE PREMIER ANNIVERSAIRE DE L'INITIATIVE DE SÉCURITÉ CONTRE
LA PROLIFÉRATION, QUI S'EST TENUE À CRACOVIE (POLOGNE)
LES 31 MAI ET 1^{er} JUIN 2004**

La Mission permanente de la République de Pologne auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève présente ses compliments au secrétariat de la Conférence du désarmement et a l'honneur de lui transmettre le texte de la déclaration faite par le Président de la réunion marquant le premier anniversaire de l'Initiative de sécurité contre la prolifération, qui s'est tenue à Cracovie (Pologne) les 31 mai et 1^{er} juin 2004.

La Mission permanente de la République de Pologne auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève prie le secrétariat de bien vouloir faire publier et distribuer ce texte comme document officiel de la Conférence du désarmement.

**Réunion marquant le premier anniversaire de
l'Initiative de sécurité contre la prolifération
Cracovie, 31 mai-1^{er} juin 2004**

Déclaration du Président

La réunion marquant le premier anniversaire de l'Initiative de sécurité contre la prolifération (ISP) s'est tenue à Cracovie les 31 mai et 1^{er} juin 2004. La réunion avait pour objet de célébrer le premier anniversaire du lancement de l'Initiative par le Président des États-Unis, d'Amérique, M. George W. Bush, dans le cadre du discours qu'il a prononcé au château royal de Wawel à Cracovie, le 31 mai 2003. L'Initiative de sécurité contre la prolifération sera ainsi également connue sous le nom d'Initiative de Cracovie.

La réunion a rassemblé des représentants de haut niveau de plus de 60 pays. La participation d'un éventail large et représentatif de pays du monde entier à la réunion anniversaire confirme la conscience croissante qu'a la communauté mondiale du danger de la prolifération des armes de destruction massive, de leurs vecteurs et des matières connexes. Elle fait aussi ressortir l'appui réellement mondial apporté à l'ISP et aux principes d'interdiction énoncés dans le cadre de l'Initiative.

La réunion s'est tenue sous l'égide du Président de la République de Pologne, M. Aleksander Kwaśniewski.

Des messages ont été adressés à la réunion par le Président de la République de Pologne, M. Aleksander Kwaśniewski, et le Président des États-Unis d'Amérique, M. George W. Bush. La réunion avait notamment pour but de souligner le caractère mondial de l'ISP, de renforcer encore l'appui international apporté aux buts et objectifs de l'Initiative et de susciter une coopération et une participation internationales larges aux activités menées dans ce cadre. L'Initiative de Cracovie est orientée moins vers la structuration et l'organisation de la lutte contre la prolifération que vers l'action et la coopération en la matière.

En une année, l'Initiative de sécurité contre la prolifération est passée du stade de la conception à celui de l'existence d'un réseau actif de partenariat et d'une coopération concrète. Des principes communs ont été définis. Des capacités en matière d'interdiction ont été mises au point et essayées. Des activités régionales ont été entreprises.

Une série d'exposés sur la nature et le caractère de l'ISP, son potentiel, son développement futur et les efforts à consentir pour inciter d'autres pays encore à la rallier ont été faits à la réunion. Un accent tout particulier a été mis sur l'important programme d'exercices pratiques, auquel nombre de pays ont participé activement.

Il a été souligné que l'Initiative de sécurité contre la prolifération constituait un élément important de l'action à mener pour juguler les difficultés croissantes que présentent la vente ou l'acquisition d'armes de destruction massive, de leurs vecteurs et des matières connexes par des États et des acteurs autres que les États dans le monde entier. Il a été souligné en outre que les activités menées dans le cadre de l'ISP devaient s'accorder avec les instruments juridiques et les mécanismes nationaux et internationaux.

L'ISP fait suite à des efforts consentis par la communauté internationale pour empêcher la prolifération des armes de destruction massive, de leurs vecteurs et des matières connexes et elle complète les traités et régimes existants. Elle concorde avec la résolution 1540 (2004) du 28 avril 2004, que le Conseil de sécurité de l'ONU vient d'adopter. Dans cette résolution, le Conseil de sécurité se déclare «gravement préoccupé par la menace que constitue le trafic d'armes nucléaires, chimiques ou biologiques et de leurs vecteurs, ainsi que des matières connexes» et demande à tous les États «de mener (...) une action coopérative visant à prévenir le trafic des armes nucléaires, chimiques et biologiques, de leurs vecteurs et des matières connexes».

Il a été réaffirmé que les activités de l'ISP devaient être menées dans la transparence et il a été fait bon accueil aux concours apportés par les pays qui partagent les idées, les principes et les objectifs inhérents à l'Initiative. Il a été souligné que l'ISP constituait une action mondiale qui n'excluait aucun État. Elle requérait la coopération la plus large possible entre les États de par le monde. La réunion a fait ressortir la volonté des États de renforcer et d'élargir cette coopération.

La réunion a confirmé qu'il importait de poursuivre les efforts pour inciter les États à rallier l'ISP, de renforcer l'Initiative et de rendre la tâche toujours plus difficile à tous acteurs de ce trafic meurtrier. Les États participants ont été invités à prendre part à une telle coopération et à entreprendre, sur le plan national, de repérer les autorités chargées de l'application des lois et d'autres mécanismes ou moyens qui pourraient être mis en jeu afin de contrer ceux qui facilitent la prolifération et de mettre fin à leurs activités.
